

## AIDE-MÉMOIRE SAISINE

### CONGÉ

(Loi 89-462 du 6 juillet 1989 - article 15)

#### **OBJET**

- Préavis de congé : litige sur la forme & les délais ;
- Préavis réduit de congé : litige sur la justification, la forme & les délais ;
- Préavis de congé : litige sur la réalisation du motif (vente, reprise).

#### **SAISINE DE LA COMMISSION PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

- Soit par le locataire ;
- Soit par le bailleur (propriétaire ou usufruitier).

#### **PIÈCES UTILES AU DOSSIER**

- Correspondance de saisine (formulaire ou lettre) ;
- exposant l'objet du différend, les sujets contestés et ce que vous attendez de l'intervention de la commission ;
- indiquant votre nom, votre qualité et votre adresse ainsi que ceux du défendeur de même que l'adresse du logement objet du différend ;
- Copie intégrale & lisible du bail et des avenants afférents s'il y a lieu ;
- Le cas échéant, s'il s'agit d'un logement conventionné, copie de la convention ;
- Selon le cas :
  - copie de la lettre recommandée de préavis de congé et de l'avis de réception signé par le(s) destinataire(s) ;
  - copie de la signification de congé délivrée par acte d'huissier ;
  - copie du récépissé de remise en mains propres du préavis de congé ;
  - Copie du justificatif de la réduction du délai du préavis ;
  - Copie du justificatif de la réalisation du motif du congé ;

-S'ils existent, copie des échanges de correspondances entre les parties concernant le différend.

**ADRESSE DE LA COMMISSION DE CONCILIATION**

D.D.C.S.P.P. Ardèche  
Politiques Sociales & Logement  
Secrétariat Commission Départementale de Conciliation  
Boîte postale 730  
07007 PRIVAS CEDEX  
Téléphone 04.75.66.53.00